

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Lundi 30 Juin 2025

FG/MV
2025-113

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 30 juin à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le Mardi 24 juin 2025 et sous la présidence de Madame Sylvie de Gaetano, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique, et retransmise sur le site internet de la Ville.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 21 - Représentés : 5 - Absent : 1

ETAIENT PRESENTS : Mme Sylvie de Gaetano, Maire ; Mme Delphine Pando, M. Guy Legrix, Mme Martine Guillon, M. Patrice Brière, Mme Catherine Vatier, M. David Revert (à partir de la délibération n°2025-57), M. Lionel Bottin, Mme Julie Mulac, M. Maxime Aguilé, Mme Dominique Vignesoult, M. Pascal Simon, M. Jacques Taque, Mme Jeannine Outin, M. Stéphane Sabathier, M. Hervé Huchet, Mme Rébecca Babilotte, Mme Stéphanie Fresnais, M. Michel Thomasson, Mme Eléonore de la Grandière (à partir de la délibération n°2025-54), Mme Fabienne Rubin

ETAIENT REPRESENTES : M. Didier Quenouille (pouvoir à Mme le Maire), Mme Isabelle Drong (pouvoir à Mme Vatier), Mme Adèle Grand-Brodeur (pouvoir à M. Aguilé), Mme Claude Barsotti (pouvoir à Mme Fresnais), M. d'Achon (pouvoir à Eléonore de la Grandière)

ETAIT ABSENT : M. Jean-Pierre Deval

Le Conseil Municipal désigne Martine Guillon comme Secrétaire de séance.

.....

AUTORISATION DE SIGNER UN SERMENT DE JUMELAGE CULTUREL
Partenariat culturel avec la Fondation Antonio Perez

En 2023, en parallèle de l'exposition « De la Casa de Velázquez à la Normandie », la Ville de Trouville-sur-Mer s'est rapprochée de la Ville de Cuenca en Espagne. Un traité d'amitié a été signé.

Souhaitant poursuivre et renforcer les relations culturelles entre les deux villes, un jumelage culturel a été imaginé entre les établissements culturels municipaux de Trouville-sur-Mer (Médiathèque municipale et Musée Villa Montebello) d'une part, et la Fondation Antonio Pérez à Cuenca d'autre part.

Dans le cadre de ce partenariat, deux actions culturelles et artistiques ont été mises en œuvre en 2025 :

- la Fondation Antonio Pérez a mis en relation la Ville avec l'artiste espagnole Rosa Torres. Le Musée Villa Montebello accueille quelques œuvres de cette dernière dans le cadre d'une exposition qui a lieu du 21 juin au 27 juillet 2025 ;
- sur les conseils de la Fondation Antonio Pérez, la Ville de Trouville-sur-Mer accueille une artiste espagnole, Alejandra Freymann, en résidence de recherche et de création pendant un mois, du 23 mai au 22 juin 2025. Les œuvres qu'elle aura créées durant cette résidence seront exposées en mairie du 21 juin au 27 juillet 2025.

Souhaitant affirmer leur engagement fort et le caractère pérenne de leur rapprochement, les deux parties ont voulu signer un serment de jumelage culturel.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animations, Affaires culturelles et Communication du 20 Juin 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Autorise** le Maire à signer un serment de jumelage culturel avec la Fondation Antonio Perez de Cuenca.

- **Autorise** le Maire ou un adjoint le représentant, à effectuer toutes les démarches ou formalités et à signer tout acte afférent à l'exécution de cette décision.

Le Maire :

- **Informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

.....
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE